



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

# ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## GUIDE POINTS D'ARRÊT DE BUS ET DE CAR ACCESSIBLES À TOUS : DE LA NORME AU CONFORT

25/11/2021

**Sébastien TREJBAL**

Chef de projet intégrateur aménagement et transport durables

---

# TEMPS 1

## Généralités

# POURQUOI SE GUIDE

**Pourquoi ?** Ce guide a été rédigé afin de répondre aux préoccupations croissantes d'une égale accessibilité aux transports pour tous, en tout point du territoire.

**Quand ?** La dynamique de mise en accessibilité des points d'arrêt a été relancée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 introduisant les schémas directeurs d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) -> Le schéma directeur d'accessibilité des transports Agenda d'accessibilité programmée

**Comment ?** Point d'arrêt prioritaire : Le besoin des collectivités de disposer d'un référentiel d'aménagement pour la mise en accessibilité des arrêts de transport public est d'autant plus présent

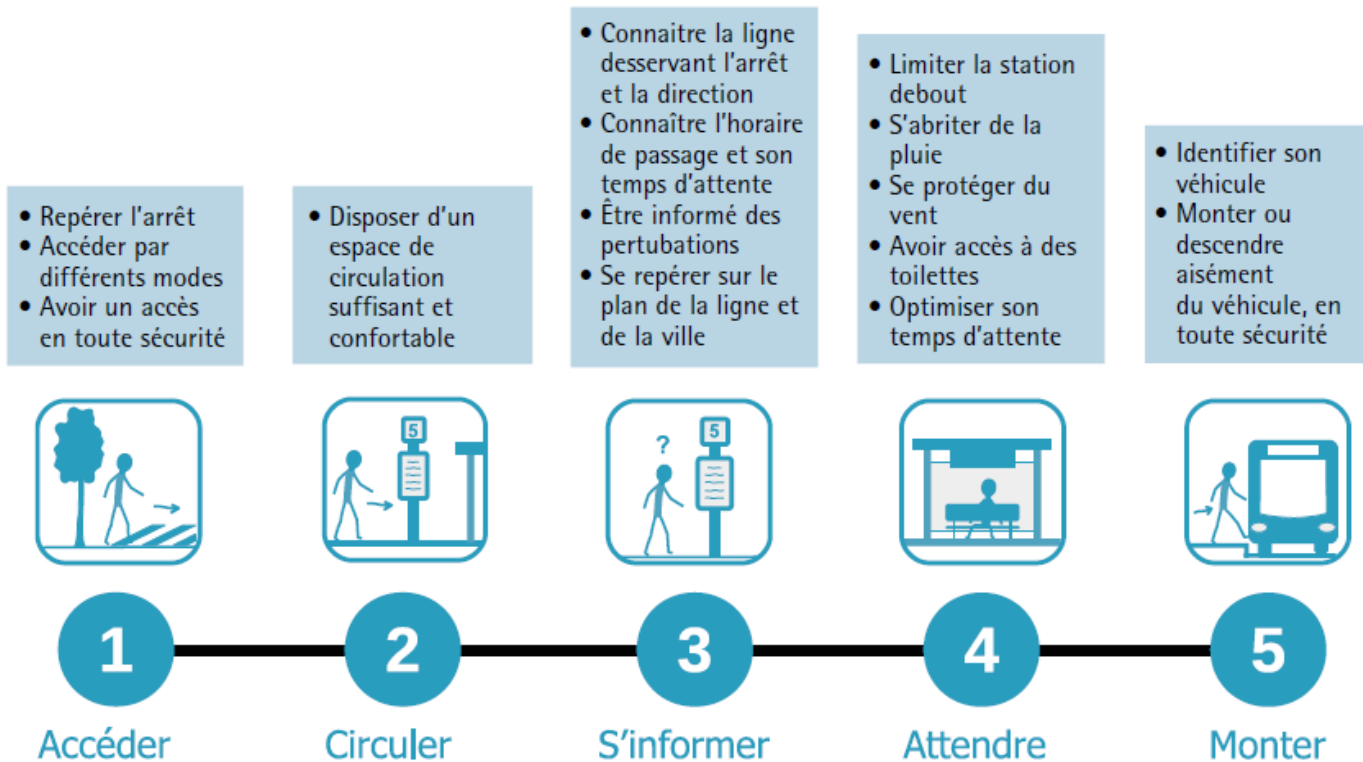
**Qui ?** Cet ouvrage s'adresse principalement aux autorités organisatrices de mobilité et gestionnaires de voirie.

# LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

	Difficultés rencontrées	En lien avec l'utilisation des transports publics
<b>Handicap auditif</b>	comprendre des informations orales entendre des signaux d'alerte se concentrer dans des ambiances sonores et visuelles inconfortables	communiquer avec le conducteur comprendre les cas d'alerte ou de perturbation utiliser les transports pendant les heures de pointe
<b>Handicap visuel</b>	se repérer dans l'espace s'orienter recevoir les informations visuelles trouver un point précis	se déplacer jusqu'au point d'arrêt repérer le point d'arrêt identifier le véhicule, la ligne et la direction trouver la porte du véhicule pour monter/descendre acheter son billet et le composer identifier son arrêt de destination
<b>Handicap moteur</b>	se déplacer se mouvoir aisément coordonner ses mouvements attraper, manipuler des objets (type poignée de porte) attendre en station debout	accéder au point d'arrêt et au véhicule monter/descendre du véhicule atteindre l'emplacement UFR ou une place assise acheter son billet et le composer se positionner à l'arrêt
<b>Handicap mental, psychique ou cognitif</b>	comprendre se faire comprendre se repérer dans l'espace et/ou dans le temps se concentrer mémoriser analyser maîtriser la lecture et/ou l'écriture gérer le stress	communiquer avec le conducteur repérer le point d'arrêt comprendre les informations se repérer sur les plans de lignes identifier la ligne et la destination gérer le stress en cas de perturbation



# LES BESOINS VIS-À-VIS DES TC

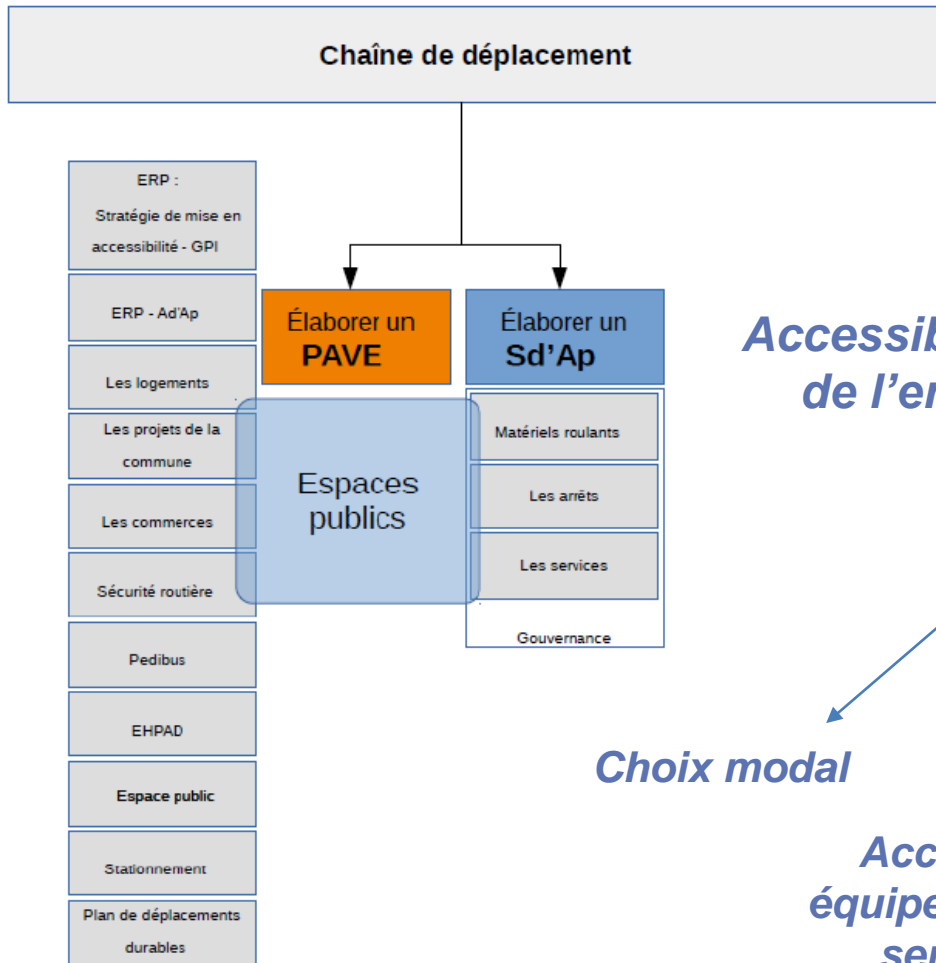


**NB : Améliorer les conditions d'accessibilité aux PMR permet d'améliorer les conditions d'accessibilité à l'ensemble des usagers des TC !**

# TEMPS 2

## Le guide

# LE GUIDE : ENJEU



*Accessibilité un enjeu particulier au service de l'ensemble de la population et de la politique de mobilité*

*Choix modal*

*Accès aux équipements et services*

*Environnement*

# LE GUIDE : ORGANISATION



Points d'arrêt de bus et de car  
accessibles à tous :  
de la norme au confort



Collection | Références

## Stratégie et organisation :

Autorités organisatrices des transports. Elle leur propose des clés pour mener à bien une politique efficace et cohérente de mise en accessibilité des points d'arrêt :

- en rappelant les compétences et les rôles de chaque partie prenante ;
- en donnant des leviers pour exercer leur rôle de chef de file ;
- en fournissant un outil d'aide au choix des niveaux d'exigences attendus pour l'aménagement d'un point d'arrêt

## Ordre technique:

S'adresse aussi bien aux autorités organisatrices des transports, qu'aux gestionnaires de voirie et aux entreprises de travaux publics :

- en rappelant les prescriptions réglementaires ;
- en donnant des recommandations améliorant l'accessibilité et le confort pour tous ;
- en complétant les propos par des illustrations et des retours d'expériences.



# LE GUIDE : 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LES APPROCHES

Étape	Type de handicap	Besoins spécifiques de l'utilisateur à mobilité réduite au point d'arrêt	Type de réponse (réglementaire / usage)
1. ACCÉDER À L'ARRÊT	MOTEUR	Avoir un cheminement d'une largeur suffisante permettant le passage du fauteuil roulant	Réglementaire
		Éviter les pentes demandant trop d'effort	Réglementaire
		Cheminer sur un revêtement lisse, non glissant et non meuble, sans ressaut pouvant bloquer les roues	Réglementaire
	VISUEL	Identifier tactilement et visuellement les traversées piétonnes à proximité	Réglementaire
		Repérer l'arrêt (de manière sonore, tactile ou visuelle)	Usage
AUDITIF	Pas de besoin particulier	Non concerné	
	MENTAL, COGNITIF OU PSYCHIQUE	Repérer facilement l'arrêt et comprendre que c'est un arrêt	Usage
3. S'INFORMER	MOTEUR	Accéder à l'information affichée à l'arrêt (se positionner devant les informations, disposer des informations à une hauteur adaptée...)	Usage
	VISUEL	Avoir une restitution sonore des informations visuelles, notamment en cas de perturbation	Réglementaire
		Avoir une information lisible	Réglementaire
	AUDITIF	Recevoir un maximum d'informations visuelles, notamment en cas de perturbation	Réglementaire
		Avoir des informations faciles à lire et à comprendre	Usage
	MENTAL, COGNITIF OU PSYCHIQUE	Accéder à une information simple, facile à lire, à entendre et à comprendre	Usage

# LE GUIDE : 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LA COORDINATION

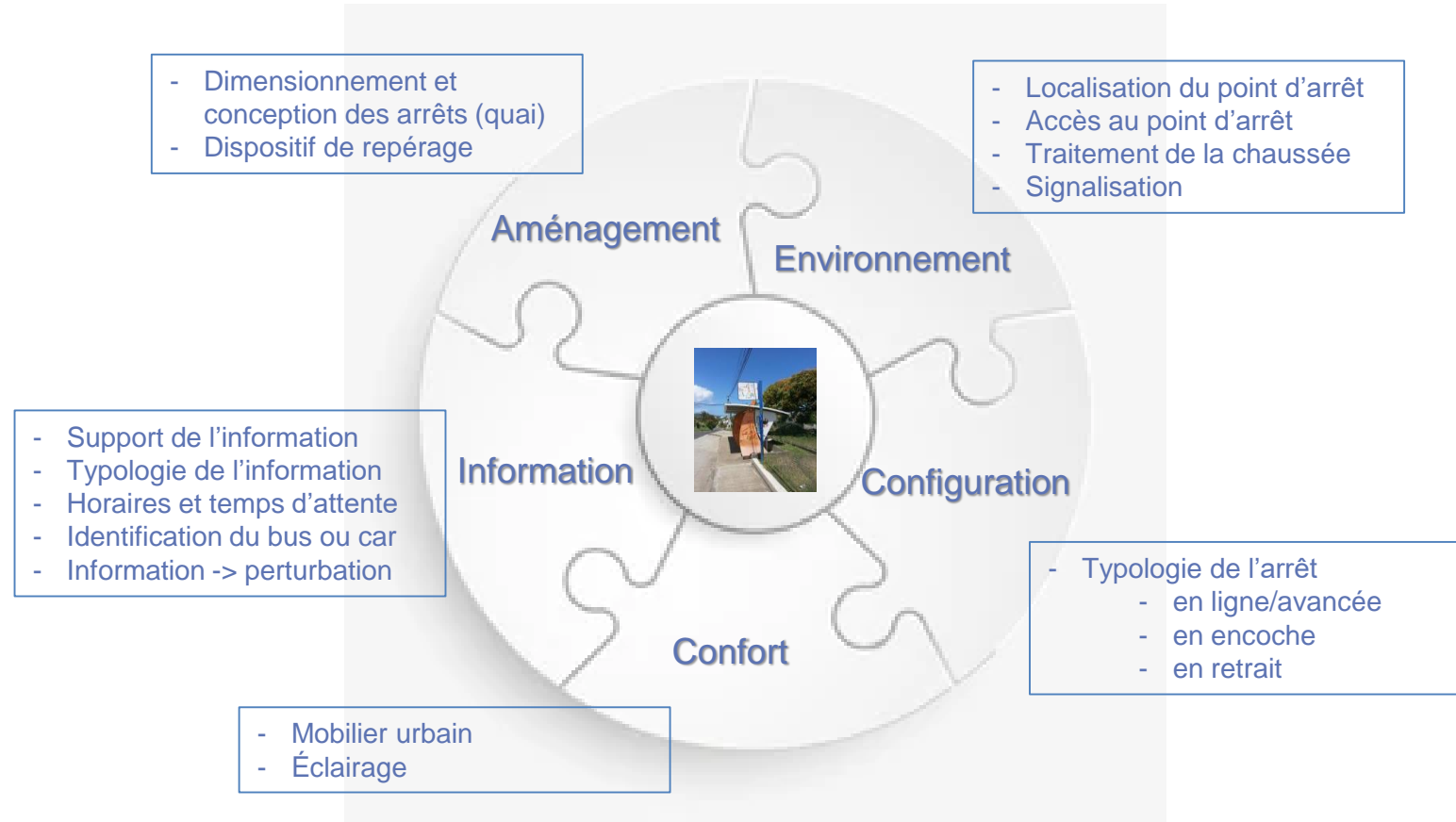
Documents de programmation	Autorité compétente	Rôle
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	Autorité compétente pour l'élaboration du PAVE (maire ou président de l'EPCI)	Elle pilote et réalise le PAVE sur les communes de plus de 1000 habitants et se coordonne avec les acteurs impliqués (dont le gestionnaire de voirie et l'AOT)
Schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SD'AP)	Autorité organisatrice des transports	Elle pilote et réalise le SD'AP et se coordonne avec les acteurs impliqués (dont le gestionnaire de voirie, l'autorité compétente pour le PAVE, les autres AOT)

*« ... Pour une mise en accessibilité réussie des points d'arrêt, la coordination doit se faire à plusieurs niveaux d'intervention : la programmation, la réalisation des travaux, l'entretien et la gestion sur le long terme ... »*

*« ... Lors de la mise en œuvre des Schémas directeurs d'accessibilité (SDA), la question de la coordination des acteurs avait déjà été pointée du doigt comme un des principaux freins à la mise en accessibilité des services de transport, notamment les points d'arrêt ... »*

Éléments composant un point d'arrêt	Autorité compétente	Rôle
Supports d'affichage des horaires	Autorité organisatrice des transports	Elle a la maîtrise d'ouvrage pour l'implantation des poteaux d'arrêt ou autres supports
Quai	Les textes ne précisent pas à quelle autorité il revient d'aménager les quais	La concertation entre AOT et gestionnaire de voirie est recommandée pour définir la répartition des rôles
Zone d'arrêt du véhicule	Détenteur du pouvoir de police de circulation et stationnement	Il réserve des emplacements pour faciliter le stationnement des transports publics de voyageurs
Mobilier urbain (abri-voyageur, poteau, banc, poubelle...)	Autorité compétente pour les abris de voyageurs* et le mobilier urbain	Elle a la maîtrise d'ouvrage pour l'implantation et l'entretien du mobilier urbain
Cheminement d'accès, traversées piétonnes au droit du point d'arrêt	Gestionnaire de voirie	Il réalise les travaux sur la voirie et délivre les permissions de voirie
Éclairage public et autres	Autorité compétente pour l'éclairage public et autres gestionnaires de réseau (énergie, eau)	Elle a la maîtrise d'ouvrage pour l'installation et l'entretien de l'éclairage public et autres réseaux

# LE GUIDE : 2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES POINTS D'ARRÊT



# LE GUIDE : SE LE PROCURER

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cerema  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Que recherchez-vous ?

Nous contacter

LE CEREMA   ACTIVITÉS ET SERVICES   EN RÉGIONS   RECHERCHE, INNOVATION & INTERNATIONAL   CENTRE DE RESSOURCES   LE MAG

Accueil > Librairie en ligne > Points d'arrêt de bus et de car accessibles à tous : de la norme au confort

PAR MOTS-CLÉS   RECHERCHER

NOS THÉMATIQUES   NOUVEAUTÉS   LOGICIELS   CARTES DE TRANSPORT   DTRF   OUVRAGES TRADUITS   COLLECTIONS

Cerema

Points d'arrêt de bus et de car accessibles à tous : de la norme au confort

Accessibilité des arrêts de bus  
COLLECTION | RÉFÉRENCES

Améliorer l'**accessibilité des arrêts de bus et des transports collectifs** pour tous les usagers, c'est faciliter la participation de tous les citoyens, notamment des **personnes à mobilité réduite**, à une vie active et entière.

En particulier, **les points d'arrêt de bus et de car** sont souvent les points d'entrée des usagers sur le réseau des **transports collectifs** et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière en matière **d'aménagement**.

Vous pouvez consulter un extrait de l'ouvrage

60,00 €

Papier 60,00 €  
 PDF Gratuit

AJOUTER AU PANIER

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/points-arret-bus-accessibles-tous-norme-au-confort>

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Cerema**

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

---

